

PROCÈS-VERBAL

MEMBRES PRÉSENTS

Paul Germain – Président
Xavier-Antoine Lalande – Vice-président
Linda Lalonde – Secrétaire
Bruno Laroche – Administrateur
Roger Hotte – Administrateur
Léna Bergeron - Administratrice

Louise Bourgeois –Directrice générale

MEMBRES ABSENTS

Louise Gallant – Administratrice
Pierre Daigneault - Administrateur
Nicole Houle - Administratrice
Michel Fortier – Trésorier

INVITÉ : Mme Céline Milot, chargée de projet

1. Mot de Bienvenue

Que la séance soit ouverte suite au mot de Paul Germain à 9 heures 05.

2. Adoption de l'ordre du jour du 17 décembre 2019

No. Résolution : AR.20191217.2
Il est proposé par : Léna Bergeron

Que l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil d'administration sur l'avis de convocation, soit adopté avec ajout aux varia.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 26 novembre 2019

No. Résolution : AR.20191217.3
Il est proposé par : Roger Hotte

Que le procès-verbal du 26 novembre 2019 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Suivi au procès-verbal du 26 novembre 2019

Suite à la plainte reçue de l'ARLPH concernant les chauffeurs de taxi, Mme Lépine a mentionné à Louise Bourgeois qu'elle ne pouvait donner l'information à savoir si les chauffeurs étaient bien ceux de notre territoire.

Les résolutions pour l'ajout des points d'arrêts pour les villes de St-Colomban et St-Hippolyte ont été acheminées à la MRC RDN.

Concernant l'enregistreur d'appel, Roger Hotte mentionne qu'il a reçu une soumission à ce sujet. Louise Bourgeois fournira à Roger Hotte la soumission qu'elle a reçue pour qu'il y est comparaison. La ville de St-Colomban a rencontré le CISSS afin de les sensibiliser à la localisation des ressources intermédiaires.

5. Correspondance

Le Ministère des Transports nous a informés qu'un montant de 20 000\$ sera versé à la MRC RDN pour compléter l'aide financière en transport collectif pour l'année 2018. Le deuxième versement pour l'aide financière en transport adapté pour l'année 2019 a été reçu.

6. Adoption des comptes à payer au 17 décembre 2019

No. Résolution : AR.20191217.6

Il est proposé par : Linda Lalonde

Il est résolu d'adopter la liste des comptes à payer du chèque no 5292 au chèque no 5318 pour l'adapté pour un montant de 87 409.38\$ et du chèque no 939 au chèque no 953 pour le collectif pour un montant de 54 477.46\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Adoption des rapports budgétaires

No. Résolution : AR.20191217.7

Il est proposé par : Xavier-Antoine Lalande

Il est résolu d'adopter les rapports budgétaires du 30 novembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Enregistreur d'appel (suivi)

Roger Hotte a demandé deux soumissions à la firme Amplysis qui gère le système téléphonique de la MRC RDN. À la prochaine rencontre, un suivi sera fait.

9. Comité de pilotage (suivi)

Mme Céline Milot présente un résumé du plan d'action pour le développement du transport collectif.

9.1 Résolution pour accorder un contrat pour logo TAC

No. Résolution : AR.20191217.9.1
Il est proposé par : Léna Bergeron

Il est résolu que le TAC MRC RDN requiert les services de X77 Créateurs d'images pour la somme de 5 000\$ plus taxes pour élaborer le nouveau logo du TAC. Ce montant sera pris à même le poste budgétaire publicité prévue au budget 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 Résolution pour autoriser le remboursement du salaire de la chargée de projet à la Ville de Prévost

No. Résolution : AR.20191217.9.2
Il est proposé par : Bruno Laroche

Il est résolu que le TAC MRC RDN rembourse les frais à Mme Céline Milot au taux horaire de 30.15\$ l'heure pour 31h75 effectuée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.3 Résolution du TAC pour demander à la MRC d'autoriser les nouveaux tarifs mensuels, 10 passages et 1 passage etc.

La décision est reportée pour ce dossier.

9.3.1 Résolution du TAC pour accorder un contrat à l'entreprise Fraxion Communications

No. Résolution : AR.20191217.9.3
Il est proposé par : Xavier-Antoine Lalande

Il est résolu que le TAC MRC RDN utilise les surplus du MTQ pour requiert les services Fraxion Communications conformément à la soumission datée du 25 novembre 2019 pour un montant de 25 869.38\$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.4 Décider si paiement comptant + carte rechargeable sont acceptés

La décision est reportée pour ce dossier.

9.5 Résolution pour autoriser demande d'avis juridique pour document d'appel d'offres pour transporteur

Point d'information

9.6 Greffier ville de Prévost

Point d'information

9.7 Nouveau chargé de projet

Point d'information

10. Varia

Aucun ajout aux varia.

11. La prochaine réunion se tiendra le 28 janvier 2020 à 9 heures

12. Levée de la réunion


No. Résolution : AR.20191217.12

Il est proposé par : Léna Bergeron

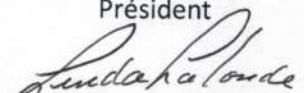
Que la séance soit levée à 10 heures 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
Sont considérées signées.



PAUL GERMAIN
Président



LINDA LALONDE
Secrétaire